

CONSEIL DE PARIS des 18, 19, 20 et 21 novembre 2025

**AMENDEMENT TECHNIQUE DE L'EXÉCUTIF
AU PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR
L'EXERCICE 2025**

2025 DFA 67

Le présent amendement a pour objet d'apporter les modifications techniques suivantes au projet de décision modificative pour l'exercice 2025 afin de corriger des erreurs matérielles.

La section d'investissement est modifiée comme suit :

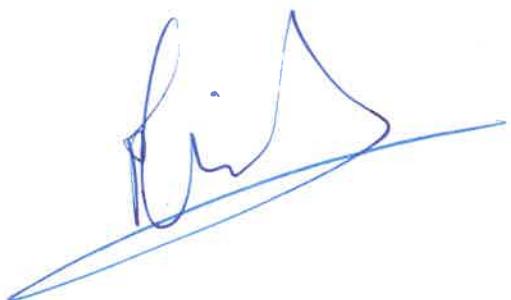
Autorisations de programme :

- ✓ Pour le financement de nouveaux logements sociaux
Chapitre 905, rubrique 555, n° d'individualisation I5550003 ... +25 000 000 €

- ✓ Pour le financement des travaux dans la gare d'autocars de Pershing
Chapitre 908, rubrique 852, n° d'individualisation I8520103 +450 000 €

Crédits de paiement

Pas de modification.

A handwritten blue ink signature, likely a signature of approval or a witness, positioned at the bottom right of the document.